

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 6 juin à 9h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Halle des Cinq Fontaines à Delle, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hervé FRACHISSE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Madame Sophie GUYON et Monsieur Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Madame Sophie GUYON à Christian RAYOT et Monsieur Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Le 29 mai | Le 29 mai | En exercice | 50 |
| | | Présents | 49 |
| | | Votants | 50 |

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, le benjamin est désigné : Thomas BIETRY.

2020-03-03L Election du 12^{ème} Vice-Président

Rapporteur : Christian RAYOT

Les Vice-Présidents sont élus par le Conseil Communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de procéder à l'élection du Vice-Président.

Election 12^e vice-Président

| 1 ^{er} tour | | 2 ^{ème} tour | | 3 ^{ème} tour | |
|----------------------|---------------|-----------------------|---------------|-----------------------|---------------|
| Votants | 50 | Votants | | Votants | |
| Suffrages exprimés | 33 | Suffrages exprimés | | Suffrages exprimés | |
| Candidats | Voix obtenues | Candidats | Voix obtenues | Candidats | Voix obtenues |
| Robert NATALE | 33 | | | | |
| Blancs | 15 | | | | |
| Nul(s) | 2 | Nul(s) | | Nul(s) | |

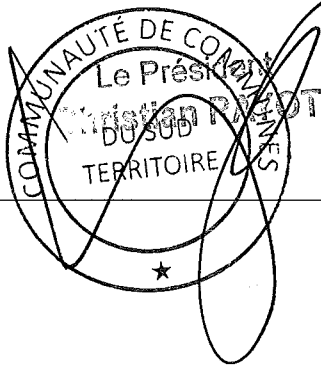
Monsieur Robert NATALE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 12^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

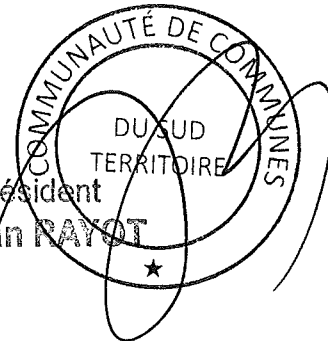
12 JUIN 2020

Le Président,

Le Président,

 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU SUD
 TERRITOIRE

Le Président,

Le Président
 Christian RAYOT


 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU SUD
 TERRITOIRE